

The background of the entire page is a sepia-toned photograph of Indigenous people in traditional regalia. In the foreground, a man wears a large feathered headdress and a beaded necklace. Behind him, another person is visible, and further back, a group of people are seen in similar attire. The overall mood is historical and cultural.

D3

**INFORMATION
FINANCIÈRE
RELATIVE AUX
RECETTES LOCALES**

**MODÈLE DE NOTES
SECTORIELLES
AFFÉRENTES
AUX ÉTATS
FINANCIERS**



First Nations
**FINANCIAL
MANAGEMENT
BOARD**

**CONSEIL
DE GESTION
FINANCIÈRE** des
Premières Nations

1^{ER} AVRIL 2024

TABLEAU 1 – LISTE DES DOCUMENTS DE BASE

Le tableau suivant contient la liste des documents de base que le Conseil de gestion financière des Premières Nations (le « CGF ») a mis à la disposition des Premières Nations afin qu'elles puissent s'en servir pour élaborer, mettre en œuvre et améliorer leur gestion financière.

LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE			
	A1	LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE – PROCÉDURES D'EXAMEN	Procédures à appliquer pour demander l'attestation de conformité relative à la Loi sur l'administration financière d'une Première Nation.
	A2	LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE – NORMES	Normes qui soutiennent des pratiques rigoureuses en matière d'administration financière et qui forment la base de la Loi sur l'administration financière.
	A3	MODELE DE LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE	Modèle de Loi sur l'administration financière qui répond aux exigences des <i>Normes relatives à la Loi sur l'administration financière</i> .
	A4	LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE – NOTES EXPLICATIVES	Notes explicatives accompagnant le modèle de Loi sur l'administration financière.
	A5	LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE – AUTO-EVALUATION	Outil pouvant servir à comparer les lois existantes ou proposées sur l'administration financière de la Première Nation aux <i>Normes relatives à la Loi sur l'administration financière</i> .
SYSTÈME DE GESTION FINANCIÈRE			
	B1	SYSTEME DE GESTION FINANCIERE – PROCÉDURES DE CERTIFICATION	Procédures à appliquer pour demander un examen du système de gestion financière d'une Première Nation aux fins de la certification du système de gestion financière par le CGF.
	B2	SYSTEME DE GESTION FINANCIERE – NORMES	Une Première Nation doit démontrer la conformité à ces normes afin d'obtenir la certification du système de gestion financière. Ces normes soutiennent les pratiques rigoureuses en ce qui concerne le fonctionnement, la gestion, la présentation de l'information et le contrôle du système de gestion financière d'une Première Nation.
RENDEMENT FINANCIER			
	C1	RENDEMENT FINANCIER – PROCÉDURES DE CERTIFICATION	Procédures à appliquer pour demander un examen du rendement financier d'une Première Nation aux fins de la certification du rendement financier par le CGF.
	C2	RENDEMENT FINANCIER – NORMES	Normes qui évaluent l'historique du rendement financier d'une Première Nation sur une période de cinq ans, à l'aide d'un maximum de six ratios financiers. Une Première Nation doit démontrer la conformité à ces normes afin d'obtenir la certification du rendement financier.
INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE AUX RECETTES LOCALES			
	D1	INFORMATION FINANCIERE RELATIVE AUX RECETTES LOCALES – NORMES	Normes qui établissent les exigences de présentation de l'information financière relative aux recettes locales et aux dépenses d'une Première Nation.
	D2	INFORMATION FINANCIERE RELATIVE AUX RECETTES LOCALES – MODELE D'ETATS FINANCIERS	Modèle d'états financiers annuels portant sur les recettes locales et les dépenses d'une Première Nation conçu pour être conforme aux <i>Normes d'information financière relative aux recettes locales</i> .
<input checked="" type="checkbox"/>	D3	INFORMATION FINANCIERE RELATIVE AUX RECETTES LOCALES – MODELE D'INFORMATIONS SECTORIELLES À PRÉSENTER PAR VOIE DE NOTES DANS LES ÉTATS FINANCIERS	Modèle d'informations sectorielles à présenter par voie de notes dans les états financiers annuels d'une Première Nation conçu pour être conforme aux <i>Normes d'information financière relative aux recettes locales</i> .
	D4	INFORMATION FINANCIERE RELATIVE AUX RECETTES LOCALES – NOTES EXPLICATIVES	Notes explicatives accompagnant les <i>Normes d'information financière relative aux recettes locales</i> .

Première Nation [Nom]

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 mars 20X1

[●] Informations sectorielles

La Première Nation fournit un large éventail de services à ses membres. Aux fins de la présentation des informations sectorielles, ces services sont regroupés selon les secteurs d'activité responsables de leur prestation.

Pour chaque secteur présenté, les montants des recettes et des dépenses correspondent aux montants qui sont directement attribuables au secteur ou qui peuvent lui être logiquement affectés.

Les conventions comptables appliquées pour ces secteurs sont les mêmes que celles adoptées pour la préparation des états financiers [consolidés].

